

Communiqué de presse du 14 décembre 2017

## **Fusion des sociétés de pharmaciens certifiés en médecine complémentaire et en phytothérapie**

**Les sociétés suisses de pharmaciens certifiés en phytothérapie, homéopathie et en pharmacie élargie par l'anthroposophie unissent leurs forces et fondent la Société pharmaceutique suisse de médecine complémentaire et phytothérapie (SP MCPPhyto). Le but de cette nouvelle association professionnelle reconnue par pharmaSuisse est de développer dans les officines la formation postgrade et continue en médecine complémentaire et de faire de la médecine complémentaire et de la phytothérapie une des compétences centrales des pharmaciennes et pharmaciens.**

L'Ordre suisse des pharmaciens homéopathes (OSPH), la section des pharmaciennes et pharmaciens de la Société suisse de Phytothérapie médicale (SSPM) et l'Association pour une pharmacie élargie par l'anthroposophie (VAEPS) ont fondé, le 25 octobre 2017, à Olten, la Société pharmaceutique suisse de médecine complémentaire et phytothérapie (SP MCPPhyto). La nouvelle organisation faitière chapeaute les disciplines de médecine complémentaire et de phytothérapie, le savoir et la riche expérience de ces trois associations qui unissent leurs forces pour renforcer la place de la médecine complémentaire et de la phytothérapie dans les officines.

La formation des futurs pharmaciennes et pharmaciens est essentielle si l'on veut élargir et consolider la place de la phytothérapie et de la médecine complémentaire en pharmacie. Si les connaissances de base sur la fabrication, la délivrance et la distribution des médicaments complémentaires et phytothérapeutiques sont acquises, selon la nouvelle Loi sur les professions médicales, durant les études de pharmacie, il faut également une large offre de formation postgrade et continue en médecine complémentaire et en phytothérapie dans les officines. C'est une des principales missions que la nouvelle société pharmaceutique s'est fixée. C'est pourquoi, elle a déposé une demande de reconnaissance auprès de pharmaSuisse. L'assemblée des délégués de pharmaSuisse a accepté cette proposition le 14 novembre 2017. La SP MCPPhyto est donc reconnue comme nouvelle société scientifique et remplace l'OSPH. Elle entre donc dans la Commission pour la formation postgrade et continue (CFPC) et peut envoyer deux représentants à l'assemblée des délégués de pharmaSuisse.

Le comité de la nouvelle société se compose de deux représentantes de chacune des associations membres :

- Mónica Mennet-von Eiff, VAEPS (Présidente)
- Beatrix Falch, SSPM (Vice-Présidente)
- Carla Wullschleger, OSPH
- Fabienne Rosa, OSPH
- Karoline Fotinos-Graf, SSPM
- Caroline Speiser, VAEPS

La Fédération de la médecine complémentaire (Fedmedcom) est heureuse de la fondation de la SP MCPPhyto et adresse ses vœux de succès à son comité pour son activité future. La nouvelle société, en oeuvrant au renforcement de la médecine complémentaire et de la phytothérapie dans les officines, accomplira un travail de fond important pour la mise en œuvre des revendications principales de l'article constitutionnel 118a Médecines complémentaires, notamment l'encouragement de l'enseignement en médecine complémentaire et phytothérapie ainsi que la garantie de la diversité des remèdes.

Contact:

- Mónica Mennet-von Eiff, Présidente de la Société pharmaceutique suisse de médecine complémentaire et phytothérapie (SP MCPPhyto) et présidente VAEPS:  
061 228 79 26 / 061 421 44 45, [mennetve@bluewin.ch](mailto:mennetve@bluewin.ch)
- Isabelle Zimmermann, Secrétaire générale Fedmedcom :  
031 560 00 24 / [isabelle.zimmermann@dakomed.ch](mailto:isabelle.zimmermann@dakomed.ch)

### **La Fédération de la médecine complémentaire**

La Fédération de la médecine complémentaire (Fedmedcom) s'engage pour que le domaine de la santé en Suisse prenne en compte les médecines complémentaires. Elle est une association faîtière qui a été fondée en 2009 dans le but de faire appliquer les revendications principales liées à l'article constitutionnel 118a :

- Promotion de la médecine intégrative (collaboration entre la médecine traditionnelle et complémentaire)
- Admission des méthodes médicales de la médecine complémentaire dans l'assurance de base et dans les autres assurances sociales (SUVA, assurance militaire et assurance invalidité)
- Encouragement de l'enseignement et de la recherche
- Création de diplômes nationaux et d'autorisations cantonales de pratiquer pour les thérapeutes non-médicaux
- Garantie de la diversité des produits thérapeutiques

Ses membres fondateurs sont des organisations de médecins et de thérapeutes, des hôpitaux, des écoles, des organisations de la santé, l'Association suisse des droguistes et l'Association suisse pour les médicaments de la médecine complémentaire (ASMC). L'intergroupe parlementaire Médecine complémentaire affilié est constitué de conseillers nationaux et aux Etats de toutes les fractions de l'Assemblée nationale (PBD, PDC/PEV, PLR, les Verts, vert'libéraux et PS).